

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2019-27

Approbation d'engagement de consultations

Membres présents Soit	24
Nombre de voix représentées	33
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	3
Nombre de voix représentées	3
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	36
Ayant pris part au vote : 36 voix exprimées	
Pour : 36 Contre : /	

La règle du quorum est  
(36 voix sont présentes sur 42),  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 06 juin 2019 à 18h30 à Recey sur Ource sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIERE, Président du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°6-bis publié en date du 15/05/2019 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Le Directeur présente les projets de commandes publiques à passer pour concourir aux travaux à mener par le GIP conformément aux priorités budgétaires et à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice 2019. Les commandes à lancer portent sur :

- la réalisation de documents d'arpentage,
- l'élaboration du tableau des indicateurs pour l'évaluation de la charte,
- les relations presse pour la création du Parc national,
- la communication digitale pour la création du Parc national,
- une formation « Ecotourisme » à destination des opérateurs locaux engagés dans les pôles touristiques.

**Délibère :**

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité le Directeur à engager les consultations présentées.

Le 07/06/2019

Le Président du GIP



Marcel JURIEEN de la GRAVIERE

Le Commissaire du Gouvernement

24 JUIN 2019